



## **La Chambre des Métiers et de l'artisanat des Deux-Sèvres et le Crédit Agricole renouvellent leur partenariat**

vendredi 16 avril 2010, par [lpe](#)

**Jean Michel Banlier**, Président de la [Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres](#) et **Alain Minault**, Président de la [Caisse régionale de Crédit agricole mutuel de Charente-Maritime-Deux-Sèvres](#), se sont récemment rencontrés, avec leurs directeurs respectifs, pour reconduire le partenariat amorcé en 2009 et faire le bilan des actions réalisées.

Le but pour les deux entités étant de **renforcer leur présence auprès des entreprises artisanales du département** sur des sujets divers comme la création, la reprise-transmission d'entreprises, mais aussi le développement, l'accompagnement.

A ce titre, les **7 chargés de développement économique de la CMA** travaillent en relation étroite avec les 28 chargés de clientèle professionnelle du Crédit Agricole sur tout le territoire départemental. Ils interviennent notamment à des réunions d'information à destination de porteurs de projet organisées par la CMA.



**Jean Michel Banlier et Alain Minault signent la convention annuelle**

D'ailleurs le Crédit agricole revendique en Deux-Sèvres **1 artisan sur 2 client à titre professionnel** et 34% des nouveaux artisans implantés dans le département à travers l'offre START.

En 2009, on comptait 150 repreneurs d'entreprises artisanales et 850 créateurs sur le territoire.

Cette convention prend également tout son sens lors de manifestations locales comme le Salon de

l'artisanat d'art de Niort, la semaine nationale de l'artisanat, les journées portes ouvertes des Campus ou encore la soirée de l'excellence qui fêtera en décembre 2010 sa 10e édition.

Les critères financiers de cette convention n'ont pas été dévoilés ; les soutiens de la banque mutualiste aux actions de la CMA devant intervenir action par action, mais il va sans dire que le véritable enjeu pour les deux partenaires est certainement ailleurs.

## **Un contexte difficile et une augmentation de porteurs de projet à encadrer**

Pour Jean Michel Banlier, *"l'important, c'est le maintien des entreprises artisanales dans le tissu local"*. Des entreprises qui *"ont un rôle socialisant, au delà donc du rôle purement économique apparent."*

Dans un contexte économique difficile, il souligne également l'augmentation du nombre de porteurs de projet, notamment candidats au statut d'auto-entrepreneur *"une régulation est nécessaire, pour ne pas envoyer ces personnes dans le mur ! Nous mettons en place actuellement des formations pour les informer des enjeux et des règles de la création d'entreprise dans le domaine artisanal car ce qu'il ne faut pas oublier c'est qu'une auto-entreprise est une entreprise avec ses risques et ses défis."*

*"Ce statut est un sas à l'installation, l'important c'est de bien informer les porteurs de projet candidats à ce statut des risques et enjeux dans nos professions artisanales. Voilà pourquoi nous allons mettre en place des sessions d'informations spécifiques pour ces publics. Par contre, je salue de [Décret de mars dernier](#) qui pose le principe d'une attestation de qualification professionnelle obligatoire, même pour devenir auto-entrepreneur."*